

Sous la Présidence de M. Le Maire la séance est ouverte à 20 H 10

Secrétaire de séance : M. Loïck NICOLAS

**08/217 ADHESION AU CLUB DES VILLES CYCLABLES ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE NOGENT SUR MARNE**

Le Conseil Municipal par 29 voix pour dont 1 pouvoir (Nogent avec vous, Ensemble, agissons pour notre ville et 3 abstentions dont 1 pouvoir (Progrès et solidarité)

Adhère, pour l'année 2009, à l'association « Club des Villes Cyclables » dont le siège est situé au 33, rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS -

La cotisation est fixée à 511,90 €,

Désigne à l'unanimité **M. Marc ARAZI** en qualité de représentant du Conseil Municipal appelé à siéger au sein du « Club des Villes Cyclables »,

**08/218 MARCHE D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX NEUFS DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET MISE EN PLACE D'ILLUMINATIONS. APPEL D'OFFRES RESTREINT EUROPEEN. TITULAIRE : SOCIETE DRODE ET FRANCILIENNE D'ELECTRICITE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la passation d'un marché de travaux et d'entretien du réseau d'éclairage public et de mise en place d'illuminations avec la société Drode et Francilienne d'Électricité aux montants suivants :

- Partie forfaitaire annuelle (entretien général du réseau d'éclairage public) : 150.122,00 €HT (179.545,91 €TTC)
- Parties à bons de commandes :
  - Travaux d'entretien et de renouvellement : montant annuel estimatif de 113.465,027 €HT (135.704,172 €TTC) compris entre les seuils de commandes annuels suivants :
    - minimum annuel : 30.000 Euros HT par an
    - maximum annuel : 120.000 Euros HT par an
  - Mise en place, entretien et dépose des illuminations : montant annuel estimatif de 144.650,059 €HT (173.001,470 €TTC) compris entre les seuils de commandes annuels suivants :
    - minimum annuel : 70.000 Euros HT par an
    - maximum annuel : 180.000 Euros HT par an
  - Travaux d'amélioration et petites extensions : montant annuel estimatif de 258.048,751 €HT (308.626,306 €TTC) compris entre les seuils de commandes annuels suivants :
    - minimum annuel : 90.000 Euros HT par an
    - maximum annuel: 350.000 Euros HT par an
- Coefficient de marge brute appliquée aux fournitures : 1,20

**08/219 MARCHE DE TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMENAGEMENT DES VOIES COMMUNALES. APPEL D'OFFRES RESTREINT EUROPEEN. TITULAIRE : SOCIETE SNTTP**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la passation d'un marché de travaux d'entretien et d'aménagement des voies communales à bons de commandes sur bordereau des prix unitaire et quantitatif des prix avec la société SNTTP selon un montant annuel estimatif de 808.580,90 €HT (967.062,76 €TTC) compris entre les seuils annuels de commandes suivants :

- Montant minimum annuel de commandes : 300.000 €HT
- Montant maximum annuel de commandes : 1.200.000 €HT

Le coefficient de marge brute appliqué aux fournitures hors bordereau est de 1,15

**08/220 MARCHE D'ENTRETIEN ET DE MODERNISATION DES ASCENSEURS. SOCIETE OTIS. AVENANT N°2 – APPROBATION**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte l'avenant n°2 au marché souscrit avec la société OTIS en date du 12 décembre 2005 relatif à des prestations d'entretien et de modernisation des ascenseurs portant :

- sur l'incorporation de deux nouveaux équipements (un ascenseur et un élévateur pour personnes à mobilité réduite à l'école Léonard de Vinci ) pour un coût d'entretien annuel de 1.532,00 €HT( 1.832,27 €TTC ), soit une augmentation de 3,29 % du montant total moyen annuel du marché

**08/221 CONVENTION ENTRE LA VILLE DE NOGENT-SUR-MARNE ET LES PHARMACIES NOGENTAISES POUR LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DE MATERIEL DE SOIN USAGE PERFORANT**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention à passer avec les pharmacies nogentaises volontaires pour la collecte et l'élimination de matériel de soin usagé perforant utilisé par les particuliers.

**08/222 ACCEPTATION DE L'INDEMNITE PROPOSEE PAR LA MAAF AU TITRE DE DEGATS SUR LE MOBILIER URBAIN**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Accepte le montant de l'indemnité proposée par la MAAF au titre de dégâts occasionnés par un véhicule, le 19 août 2008, sur du mobilier urbain situé 26 rue de Plaisance à Nogent-sur-Marne (94130) pour un montant de 432,36 €.

**08/223 MEDIATEUR MUNICIPAL – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°8-36 DU 21 MARS 2008**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Nomme le « Médiateur Municipal » « Médiateur de la Commune ».

Abroge l'article 4 de la délibération n°08/36 du 21 mars 2006 et de le remplacer par les dispositions suivantes : « Le Médiateur de la Commune sera désigné par arrêté du Maire pour une durée d'une année qui pourra être renouvelée dans les mêmes conditions. En tout état de cause ses fonctions ne pourront excéder la durée du mandat du Maire qu'il l'a désigné. ».

Crée un article 5 dans la délibération n°08/36 du 21 mars 2008 : « Le Médiateur de la Commune sera assisté dans sa mission par un ou plusieurs délégués qui seront désignés par arrêté du Maire pour une durée d'une année qui pourra être renouvelé dans les mêmes conditions. Ces délégués exercent leur mission à titre bénévole et la durée de leur fonction ne peut excéder celle du Médiateur. ».

Crée un article 6 dans la délibération n°08/36 du 21 mars 2008 « La saisine du Médiateur de la Commune aura lieu sans intermédiaire, le demandeur devra lui adresser un courrier recommandé avec avis de réception à la Maison des Associations et de la Citoyenneté, Point d'Accès au Droit, Missions des Médiations Municipales, 5 à 9, rue Anquetil 94 130 Nogent-sur-Marne. ».

---

**08/224 CONTE MUSICAL GUY MOQUET – FIXATION DU TAUX DE VACATION – APPROBATION DE LA CONVENTION A PASSER AVEC L'INSPECTION ACADEMIQUE POUR L'ORGANISATION D'ACTIVITES IMPLIQUANT LA PRESTATION D'INTERVENANTS EXTERIEURS – ANNEE SCOLAIRE 2008-2009.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve la convention à passer avec l'Inspection Académique pour l'organisation d'activités impliquant la prestation d'intervenants extérieurs à l'école Guy Môquet, pour l'année scolaire 2008/2009 et autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer.

Fixe le taux de vacations alloué à cet intervenant pour l'atelier de musique de l'école Guy Môquet à 27,00 € brut de l'heure (hors charges).

---

**08/225 FIXATION D'UNE PARTICIPATION DES PERSONNES AGEES AU REPAS ORGANISE PAR LA VILLE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Fixe la participation à 10 euros par personne qui sera versée lors de l'inscription aux repas des personnes âgées organisé annuellement par la Commune de Nogent-sur-Marne.

---

**08/226 DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRES DE L'ETAT, DU DEPARTEMENT ET DE LA REGION POUR L'EQUIPEMENT SPORTIF SITUE 19 BIS RUE PAUL BERT**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Autorise le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter auprès du Conseil National pour le Développement du Sport, du Département du Val-de-Marne et de la Région Ile-de-France une subvention pour la création de l'équipement sportif Paul Bert sis 19bis rue Paul Bert.

---

**08/227 DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Désigne comme « Correspondant Défense » : **M. Sébastien EYCHENNE**

---

**08/228 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES CONSEILS DE QUARTIER**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve le nouveau règlement intérieur des conseils de quartier.

---

**08/229 DESIGNATIONS COMPLEMENTAIRES AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'O.P.H. DE NOGENT-SUR-MARNE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Désigne au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'Habitat de Nogent-sur-Marne, en qualité de personnalité qualifiée :

• **M. PERRICHON**

Arrête la liste des personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ses politiques en matière d'affaires sociales » appelée au sein du Conseil d'administration de l'Office Public de l'Habitat de Nogent-sur-Marne comme suit :

- M. Dominique VERGNE (Communauté d'agglomération de la Vallée de la Marne)
- M. Dominique ROBLIN (Commune de Bry-sur-Marne),
- M. Emile FRYDLENDER,
- M. Jean-Paul BOUVARD,
- M. Michel PACHTER,
- Melle Maï SALAUN,
- M. Michel PERRICHON

Confirme la désignation de Madame Marie-Odile HORTET, de l'association CLAIR LOGIS, en qualité de membre représentant d'une association dont l'objet est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées.

---

**08/230 APPROBATION DES PROJETS DE STATUTS DU SYNDICAT MIXTE OUVERT D'ETUDE PARIS METROPOLE**

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

Approuve les projets de statuts du Syndicat d'études mixte ouvert Paris Métropole.

---

**08/231 COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT**

M. le Maire rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont données

N°08-261 du 24 septembre 2008 : PASSATION d'une convention de prestation artistique pour l'organisation d'un atelier hip-hop destiné aux jeunes nogentais de 11 à 17 ans avec l'association « ULTIMATUM STEP » sise 6 rue François Delage 94230 CACHAN, représentée par Madame Delphine KECLARD, Présidente, du 27 au 31 octobre 2008, à la Maison des Associations et de la Citoyenneté, pour un montant de 400 €.

N°08-262 du 26 septembre 2008 : PASSATION d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle polyvalente sise 8 rue du Port 94130 Nogent-sur-Marne avec l'Amicale Nogentaise des Parents d'Enfants Inadaptés et Handicapés (ANPEIH) sise 5-9 rue Anquetil 94130 Nogent-sur-Marne, représentée par Madame MINEO, Présidente, pour l'organisation d'un goûter pour une vingtaine de personnes, le dimanche 30 novembre 2008 de 14 h à 18 h.

N°08-263 du 26 septembre 2008 : PASSATION d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle polyvalente sise 8 rue du Port 94130 Nogent-sur-Marne avec l'Amicale Nogentaise des Parents d'Enfants Inadaptés et Handicapés (ANPEIH) sise 5-9 rue Anquetil 94130 Nogent-sur-Marne, représentée par Madame MINEO, Présidente, pour l'organisation d'un déjeuner de Noël pour une vingtaine de personnes, le dimanche 21 décembre 2008 de 12 h à 18 h.

N°08-264 du 29 septembre 2008 : PASSATION d'un marché pour l'organisation d'une croisière en Hollande, en avril 2009, pour personnes âgées avec la société Partance sise 30 avenue de l'Amiral Lemonnier 78160 MARLY-LE-ROI pour un montant de 900 € TTC sur une base de 25 participants, 861 € TTC sur une base de 30 participants et 833 € TTC sur une base de 35 participants.

N°08-265 du 30 septembre 2008 : APPROBATION de la convention passée avec la société Taxi Adrien RER Neuilly-Plaisance Lorentz Patrick sise 8 avenue Victor Hugo 77181 COURTRY pour le transport scolaire d'un enfant handicapé de son domicile à Nogent jusqu'à l'École de l'Ouest 22 rue Victor Basch 94300 VINCENNES pour un montant de 70 € TTC par jour pour l'année scolaire 2008/2009.

N°08-266 du 30 septembre 2008 : APPROBATION de la convention passée avec la société Agence Confort Taxis sise 51 avenue de Coeuilly 94420 Le Plessis-Trévisé pour le transport scolaire d'un enfant handicapé de son domicile à Nogent jusqu'au collège Anne Franck 38 rue Trousseau 75011 PARIS pour un montant de 132,12 € TTC par jour pour l'année scolaire 2008/2009.

N°08-267 du 30 septembre 2008 : APPROBATION de la convention passée avec la société Taxi Service 94 sise 1 rue Rhin et Danube 94500 CHAMPIGNY-SUR-MARNE pour le transport scolaire d'un enfant handicapé de son domicile à Nogent jusqu'à l'école des Guiblets 86 boulevard Kennedy 94000 CRETEIL pour un montant de 90 € TTC par jour pour l'année scolaire 2008/2009.

N°08-268 du 30 septembre 2008 : APPROBATION de la convention passée avec la société Taxi Service 94 sise 1 rue Rhin et Danube 94500 Champigny-sur-Marne pour le transport scolaire d'un enfant handicapé de son domicile à Nogent jusqu'au collège De Lattre de Tassigny 1 rue du Progrès 94170 Le Perreux-sur-Marne pour un montant de 36 € TTC par jour pour l'année scolaire 2008/2009.

N°08-269 du 2 octobre 2008 : APPROBATION de la convention de mise à disposition à titre précaire et révocable passée avec l'association « La Halte Fontenaysienne », représentée par Monsieur Jacques GENET, Président, concernant divers locaux situés 7 rue de Châteaudun à Nogent-sur-Marne (94130), cadastré K 123, d'une superficie d'environ 250 m<sup>2</sup>, et ce, pour une durée d'un an à compter du 6 octobre 2008 pour se terminer le 5 octobre 2009 moyennant le paiement d'un loyer trimestriel de 3 380 €.

N°08-270 du 3 octobre 2008 : MODIFICATION de l'article 1 de l'arrêté n° 08-10 4 du 17 avril 2008 concernant des dégâts occasionnés à une partie du mur d'enceinte du Pavillon Baltard

par un autocar de la société Darche-Gros fixant le montant de l'indemnité versée par la compagnie AXA France à 12 126 € au lieu de 11 376 €

N° 08-271 du 3 octobre 2008 : MODIFICATION de l'article 1 de l'arrêté n° 07-309 du 24 décembre 2007 relatif au contrat de maintenance du logiciel Orphée passé avec la société C3rb Informatique sise 62 avenue Méridienne 48100 MARVEJOLS moyennant un coût trimestriel de 1 324,94 € HT.

N° 08-272 du 6 octobre 2008 : PASSATION d'un marché pour l'organisation de repas destinés à des personnes âgées avec la société Le Chalet de la Porte Jaune sise avenue de Nogent 75012 PARIS, les 2 et 3 février 2009, pour un montant de 51,42 € TTC par personne.

N° 08-273 du 7 octobre 2008 : APPROBATION de la convention passée entre la Commune, l'association « Conservatoire Francis Poulenc » et Mademoiselle Gwenaëlle ROUGER pour mettre à disposition de celle-ci, à titre gratuit, la salle Bach du Carré des Coignard sis 150 Grande Rue Charles de Gaulle 94130 Nogent-sur-Marne en vue de l'organisation d'un concert « Moment pianistique » le dimanche 12 octobre 2008 de 14 h à 19 h.

N° 08-274 du 7 octobre 2008 : PASSATION d'un marché pour la réalisation d'une étude de thermographie aérienne avec la société ITC sise 479 boulevard des Hirondelles 83150 BANDOL pour un montant de 38 870 € TTC.

N° 08-275 du 8 octobre 2008 : APPROBATION de la convention passée entre la Commune, l'association Conservatoire Francis Poulenc et le Cercle Communautaire de Nogent pour mettre à disposition de celui-ci, à titre gratuit, la salle Bach du Carré des Coignard sis 150 Grande Rue Charles de Gaulle 94130 Nogent-sur-Marne afin d'organiser les répétitions d'une chorale tous les mardis de 20 h à 22 h 30 pour la saison culturelle 2008/2009.

N° 08-276 du 8 octobre 2008 : PASSATION d'un marché pour la fourniture de matériels d'illuminations de Noël avec la société Blachère Illuminations SAS sise Zone industrielle 84400 APT pour un montant global et forfaitaire de 10 864,17 € TTC.

N° 08-277 du 8 octobre 2008 : PASSATION d'un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition, à titre gratuit, avec l'association dénommée « Association Nationale des Officiers de Réserve de l'Armée de l'Air » (A.N.O.R.A.A.), représentée par le Colonel Honoraire Gérard CLAVREUL, responsable du secteur 94, concernant divers locaux, d'une superficie totale d'environ 35 m<sup>2</sup>, situés au rez-de-chaussée du pavillon du 4 rue du Maréchal Vaillant à Nogent-sur-Marne (94130), ayant pour objet de préciser que les jours de permanence qui seraient fériés ne pourront être reportés.

N° 08-278 du 8 octobre 2008 : PASSATION d'un marché à bons de commandes pour des prestations de relevés de géomètre (voirie et bâtiments) avec la société SSAFT sise 6 rue Gustave Lebègue 94130 Nogent-sur-Marne pour un montant annuel estimatif de 2 424,77 € TTC.

N° 08-279 du 9 octobre 2008 : PASSATION d'un contrat de cession pour l'intervention lecture « Cavanna raconte Cavanna » avec le « Théâtre Carpe Diem » sis 3 avenue des acacias 91210 DRAVEIL, représenté par Madame Simone BEUGNET, Présidente, à la Bibliothèque municipale, le samedi 15 novembre 2008, pour un montant de 1 200 € TTC.

N° 08-280 du 9 octobre 2008 : PASSATION d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle polyvalente située 8 rue du Port 94130 Nogent-sur-Marne, avec l'Association Union Athlétisme Intergadz'art Nogent, représentée par Monsieur Bernard RASQUIN,

Président, pour l'organisation d'une réunion de rentrée avec les parents, le samedi 18 octobre 2008 de 16 h 30 à 19 h.

N° 08-281 du 23 octobre 2008 : PASSATION d'un marché d'expertise arborée avec la société Aäpa Ingénierie Végétale sise 6 rue Pioceau 33240 Saint-André-de-Cubzac pour un montant global et forfaitaire de 18 179,20 € TTC.

N° 08-282 du 10 octobre 2008 : MODIFICATION de l'article 1 de l'arrêté n° 08-27 1 du 3 octobre 2008 relatif à la modification de l'arrêté 07-390 du 24 décembre 2007 concernant la passation du contrat de maintenance du logiciel Orphée avec la société C3rb sise 62 avenue Méridienne 48100 MARVEJOLS, visant à rectifier le numéro de l'arrêté initial 07-309 en 07-390.

N° 08-283 du 10 octobre 2008 : PASSATION d'une convention de mise à disposition, à titre gratuit, de la salle polyvalente située 8 rue du Port 94130 Nogent-sur-Marne avec l'association Union Athlétisme Intergadz'art Nogent, représentée par Monsieur Bernard RASQUIN, Président, le samedi 22 novembre 2008 de 18 h à 22 h pour la tenue d'une assemblée générale.

N° 08-284 du 10 octobre 2008 : PASSATION d'un marché relatif à la fourniture de jouets de Noël avec la société Pintel Jouets sise 16 rue Fabre d'Eglantine 75012 PARIS pour un montant global et forfaitaire de 9 756,37 € TTC.

N° 08-285 du 10 octobre 2008 : PASSATION d'une convention de mise à disposition de la salle polyvalente située 8 rue du Port 94130 Nogent-sur-Marne avec Mademoiselle VERVAET, le samedi 31 janvier 2009 de 16 h à 1 h du matin pour l'organisation d'une soirée festive pour un montant de 166 €..

N° 08-286 du 13 octobre 2008 : APPROBATION de la convention passée avec la société Taxi Adrien RER Neuilly-Plaisance Lorentz Patrick sise 8 avenue Victor Hugo 77181 COUNTRY pour le transport scolaire d'un enfant handicapé de son domicile à Nogent jusqu'au collège Montalembert 28 boulevard Gambetta 94130 Nogent-sur-Marne pour un montant de 74 € TTC par jour pour l'année scolaire 2008/2009.

N° 08-287 du 13 octobre 2008 : APPROBATION de la convention passée avec la société Taxi Adrien RER Neuilly-Plaisance Lorentz Patrick sise 8 avenue Victor Hugo 77181 COUNTRY pour le transport scolaire d'un enfant handicapé de son domicile à Nogent jusqu'au lycée Hector Berlioz 94300 Vincennes pour un montant de 100 € TTC par jour pour l'année scolaire 2008/2009.

N° 08-288 du 16 octobre 2008 : PASSATION d'un marché pour la location et la maintenance d'une fontaine à eau à bonbonnes située au Pavillon des Elus 95 rue des Héros Nogentais avec la société Nestlé Waters sise Parc d'affaires Silic 21 rue de Villeneuve BP 60427 – 94583 RUNGIS cedex pour un montant global et forfaitaire annuel de 270,53 € TTC, la fourniture de bonbonnes d'eau de 18,9 l pour 7,54 € TTC l'unité et le lot de 100 gobelets pour 3,45 € TTC.

N° 08-289 du 16 octobre 2008 : PASSATION d'un marché pour la location et la maintenance d'une fontaine d'eau à bonbonnes située au Service des Sports 8 rue du Port 94130 Nogent-sur-Marne avec la société Nestlé Waters sise Parc d'affaires Silic 21 rue de Villeneuve BP 60427 – 94583 RUNGIS cedex pour un montant global et forfaitaire annuel de 270,53 € TTC, la fourniture de bonbonnes d'eau de 18,9 l pour 7,54 € TTC l'unité et le lot de 100 gobelets pour 3,45 € TTC.

N° 08-290 du 15 octobre 2008 : APPROBATION d'une convention avec l'association Les Bandits de Nogent Baseball-Softball Club sise 34 rue des Héros Nogentais 94130 Nogent-sur-Marne, représentée par Monsieur CARRE, Président, pour la mise à disposition, à titre gratuit,

du gymnase Christian MARTY situé 94 rue François Rolland 94130 Nogent-sur-Marne, du 9 novembre 2008 au 30 juin 2009, chaque jeudi de 18 h à 19 h 30.

---

**L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H**